



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°31-2016-061

PUBLIÉ LE 16 MARS 2016

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

31-2016-03-01-003 - Arrêté portant délégation de signature du responsable du service de publicité foncière de Toulouse 1er bureau. (2 pages) Page 3

31-2016-03-10-003 - Arrêté portant subdélégation de signature de la cheffe du service du contentieux de la trésorerie de Toulouse Amendes (2 pages) Page 6

Préfecture Haute-Garonne

31-2016-03-01-003

Arrêté portant délégation de signature du responsable du service de publicité foncière de Toulouse 1er bureau.



DELEGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DU SPF DE TOULOUSE 1^{er} bureau

SPF Toulouse 1^{er} bureau

34, rue des Lois

31039 TOULOUSE CEDEX 9

Le comptable, responsable du service de la publicité foncière de Toulouse 1^{er} bureau :

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Pierre BONHOMME, Contrôleur principal, affecté au service de publicité foncière de Toulouse 1^{er} bureau, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 10 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 10 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

RAVAIL Philippe	DUPUY Josiane	GUAMIS Marie-Thérèse
PONTARINI Hélène	MAHIEUX Eliane	

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Garonne.

A Toulouse, le 1^{er} mars 2016
Le comptable, responsable du service de la publicité
foncière de Toulouse 1^{er} bureau,

Philippe COGNON

Préfecture Haute-Garonne

31-2016-03-10-003

Arrêté portant subdélégation de signature de la cheffe du
service du contentieux de la trésorerie de Toulouse
Amendes

Subdélégation de signature de la chef du service du contentieux de la Trésorerie de Toulouse Amendes - CAS



Toulouse, le 10 mars 2016

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
TRÉSORERIE DE TOULOUSE AMENDES
CENTRE AMENDES SERVICE
31 945 TOULOUSE CEDEX 9

TRES. TOULOUSE AMENDES 31945 CEDEX 9

Pour nous joindre / Références

Votre correspondant : AM PAILLET
Tél : 05 62 25 24 50
Du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Fax : 05 62 25 41 62

Courriel : anne-marie.paillet@dofjp.finances.gouv.fr

SUBDELEGATION DE SIGNATURE (AVENANT à la subdélégation du 21/09/2015)

Je soussignée, Anne-Marie PAILLET, Chef du Service du Contentieux, donne, par la présente, avec l'accord du Comptable, Madame Catherine CELESTIN, responsable de la TTA CAS SIV et dans la limite de la délégation reçue le 15 septembre 2015, pouvoir à mes collaborateurs désignés ci-dessous de signer tout les actes relatifs à ces services et notamment :

Pour le service Contentieux :

Monsieur DAGOBERT Gabriel reçoit subdélégation :

- pour signer en mon nom et sous ma responsabilité, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuite manuels et les avis à transmettre au fichier du casier judiciaire,
- pour signer les déclarations de créances dans les procédures collectives d'apurement du passif et les commissions de surendettement, de me représenter devant les Tribunaux de Grande Instance, Tribunal de commerce, Juge de l'exécution, voire d'ester en justice.

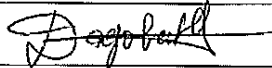
- pour signer tous les actes d'administration et de gestion de la trésorerie de Toulouse Amendes.

- pour procéder à l'octroi de délais de paiement dans le cadre de l'activité recouvrement de la TTA pour les dossiers jusqu'à 7500€ et pour une durée ne pouvant excéder 24 mois sans réactualisation.

- pour octroyer les remises gracieuses dans le cadre de la loi n°2008-644 article 8.

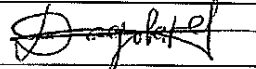
À
MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DU TRAVAIL

1

NOM	Prénom	Signature
DAGOBERT	Gabriel	
KOLTALO	Sandrine	Habilitations à supprimer suite à mutation au 01/03/2016 au SIP Sud-Est

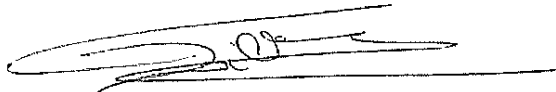
Subdélégations
à supprimer

Pour signer les courriers concernant le service des Jours Amende, notamment tous les courriers relatifs au recouvrement adressés aux redevables, aux tribunaux et les avis à transmettre au fichier du casier judiciaire.

DAGOBERT	Gabriel	
KOLTALO	Sandrine	Habilitations à supprimer suite à mutation au 01/03/2016 au SIP Sud-Est

Subdélégations
à supprimer.

Fait à Toulouse, le 10 Mars 2016



Anne-Marie PAILLET